



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
LYCÉE FRANÇAIS JACQUES PREVERT D'ACCRA TENUE LE 24 NOVEMBRE
2021 DANS LES LOCAUX DU LYCEE - SALLE 304, ACCRA À 17H00.**

PRESENTS :

Mme Sophie Bailly-Béchet	- Présidente
M. Wissam Raad	- Vice-président
M. Krishan Kapoor	- Membre
Mme Emma Tarrant	- Membre / traductrice
M. David Ballieu	- Provisieur
Mme Karine Sako	- Directrice école primaire
Mme Sylvie BOURGET	- DAF
Mme Nachula Wilson	- Trésorière
Mme Enyonam Dagadu	- Vice-trésorière
Mme Armelle Allard	- Membre
Mme Laurie Lalama	- Représentant du personnel
Mme Aurelie Serve	- Représentante du personnel

INVITÉS POUR LA PRÉSENTATION DES SUJETS

M. Yan Cheron	-	Programmist
Mme Alice Coles	-	ancienne membre

EN PRÉSENCE

M. Bobby Banson	-	Secrétaire Général
-----------------	---	--------------------

1) OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion commence à 16 h 15 et se termine à 19 h 40.



La Présidente ouvre la réunion en indiquant que tous les documents qui seront présentés ont déjà été distribués aux membres pour faciliter la consultation et l'efficacité de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENTATION DES PLANS DE RÉNOVATION DU BLOC DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La présidente présente M. Cheron qui fera une présentation sur les rénovations du bâtiment qui a été identifié pour être utilisé pour le jardin d'enfants. Il présente au conseil les différents moyens de réaliser ces rénovations de la manière la plus efficace possible. Il a indiqué que les options de conception prenaient en compte les aires de stationnement, les plantations et le jardinage, l'espace pour le ramassage et le dépôt des enfants, la sécurité lors de l'évacuation en cas d'urgence.

Il prévoit que les travaux de rénovation seront achevés d'ici juin 2022 afin que les classes de maternelle puissent être accueillies dans le bâtiment rénové en septembre 2022.

Cependant, comme nous ne disposons pas des plans/permis de construire originaux, la conception proposée peut être modifiée pour s'adapter aux plans/permis de construire approuvés précédemment.

Il a fait valoir qu'un architecte doit être nommé avant qu'un entrepreneur en bâtiment soit désigné pour achever les travaux de pré-construction.

Il a fait valoir qu'un architecte doit être nommé avant qu'un entrepreneur en bâtiment soit désigné pour achever les travaux de pré-construction.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR LES NOUVEAUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le budget pour les nouvelles activités de construction est présenté. Cependant, après que de nombreuses questions posées n'aient pas trouvé de réponse satisfaisante notamment concernant le budget prévu pour la délocalisation de la maternelle, il a été décidé qu'un travail supplémentaire devait être effectué et le budget devra être représenté pour approbation au conseil d'administration la semaine suivante. Il a été convenu que M. Cheron pourrait être contacté pour aider à affiner le budget notamment concernant le budget du master plan, même si cela signifie qu'il doit être payé pour cela.

M. Kapoor a souligné que l'expansion du campus existant devrait également commencer d'ici septembre 2022 et que la construction des auvents de type voile, pour couvrir les terrains de jeu en gazon artificiel, pourrait être achevée à l'été 2022 pour les écoles primaires et secondaires.



M. Kapoor a donné sa procuration à M. Raad (vice-président) et, après avoir obtenu l'approbation du président, a quitté la réunion.

3. PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR LE CONTRAT ET LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS (RIT) ET DES NOUVEAUX AVANTAGES.

La Présidente fait entrer Mme Alice Coles.

Une présentation du RIT a été faite sur le nouveau document qui a été élaboré pour régir le contrat de travail et la relation entre l'école et les enseignants. Le document a été préparé avec la contribution de toutes les parties prenantes et touche les paquets de compensation et les responsabilités des enseignants.

Après présentation, un vote a eu lieu menant à l'approbation de ce document.

Une présentation de proposition de nouveaux avantages des employés a également été présentée. Après discussions, certains avantages ont été revus à la hausse. Les membres ont approuvé ces avantages par un vote.

4. AUTRES AFFAIRES

4.1 Toutes les sommes dues par les parents doivent être récupérées par l'école de toute urgence.

4.2 La direction communiquera une date pour rencontrer les enseignants afin de discuter de la grille salariale.

4.3 La Direction s'assurera que des dispositions temporaires sont prises, y compris des bureaux partagés, pour que les Enseignants aient un bureau où travailler une connection wi-fi lorsqu'ils ne sont pas en classe.

4.4 Une rencontre avec un représentant de la société de cleaners a eu lieu. Il y a eu des comparatifs avec les salaires d'employés de la même catégorie et il a été décidé d'augmenter de 70% le salaire des cleaners à partir du 1er Janvier date de reconduction du contrat. Il est entendu que 63% de l'augmentation soit reverse aux cleaners.

4.5 Concernant Glico, l'augmentation des prestations demandées a été chiffrée et nécessite un budget de 40 000 euros supplémentaire soit le double du cout actuel. Il a été décidé que cette option n'était pas retenue.

Il a été ajouté qu'il faudrait voir avec la GLICO si un package intermédiaire moins onereux que l'ultimate existe.



Bobby Banson
Secretary



Sophie Bailly-Béchet
Présidente Conseil d'Administration